

## **ARRETE n°2024-359**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
SOLIDARITE**

### **Arrêté portant modification et regroupement des autorisations délivrées aux Services d'aide à domicile Apasad, Colchique, Jules Joachim en un Service d'aide à domicile unique Via'dom**

**Date : 20 FEV. 2024**

**Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et D.312-7-1 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 du financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 44 ;

Vu le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L.313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu l'arrêté n°2019-2670 portant autorisation du service d'aide à domicile Jules Joachim ;

Vu l'arrêté n°2019-1903 portant modification d'autorisation du service d'aide à domicile APASAD ;

Vu l'arrêté n°2019-1921 portant modification d'autorisation du service d'aide à domicile Colchique ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2021 qui valide l'intégration de Jules Joachim au réseau Apasad ;

Vu le traité de fusion intégration entre l'association Apasad soins + et l'association Colchique du 20 septembre 2022 ;

Vu le courrier en date du 6 juillet 2023 de Mr Cecchettani informant le Département de la fusion et de la nouvelle dénomination Via'dom ;

Considérant le souhait des services d'aide à domicile Apasad, Colchique et Jules Joachim de fusionner en un service d'aide à domicile unique Via'dom ;

Considérant l'actualisation nécessaire des entités dans la base Finess ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services,

**Arrête :**

### **Article 1**

Les services d'aide à domicile Apasad, Colchique et Jules Joachim, sont autorisés à regrouper leurs autorisations afin de former le service d'aide à domicile Via'dom. L'autorisation de fonctionnement sera mise en œuvre par des associations locales, dont la liste est annexée au présent arrêté.

### **Article 2**

L'autorisation visée à l'article L.313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) accordée au service d'aide à domicile Via'dom sera répertoriée comme suit :

1) Entité juridique

N°FINESS	250001146
N°SIREN	310306964
Raison sociale	VIA'DOM
Adresse	1, rue centrale 25200 MONTBELIARD
Statut juridique	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique

2) Entité géographique

N°FINESS	900004276
N°SIRET	31030696400050
Dénomination	VIA'DOM Belfort
Adresse	1 rue de Varsovie 90000 BELFORT

### **Article 3**

La durée de validité de l'autorisation de Via'dom est accordée jusqu'au 2 mai 2027.

### **Article 4**

La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

### **Article 5**

La mise en œuvre de l'autorisation visée aux articles 1 et 2 du présent arrêté modifie le fonctionnement de Colchique (FINESS 900002460), de Jules Joachim (FINESS 900004953), et d'APASAD (FINESS 900004276) en un Service d'aide à domicile Via'dom (FINESS 900004276), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

### **Article 6**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération au niveau de l'autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles.

## Article 7

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

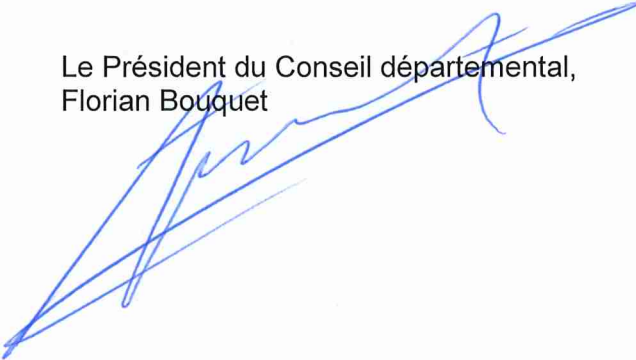
- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- publié sur le site institutionnel du Département ;
- affiché dans l'établissement.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**20 FEV. 2024**

Transmission en Préfecture le .....

Le Président du Conseil départemental,  
Florian Bouquet



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 090-229000013-20240220-2024\_359-AR



## Association VIA'DOM et associations locales

<b>MONTBELIARD</b>	<b>1, rue Centrale 25200 Montbéliard</b>	<b>VIA'DOM</b>
--------------------	--	----------------

<b>Site et adresse de rattachement</b>		<b>Dénomination</b>
MONTBELIARD	1, rue Centrale 25200 Montbéliard	VIA'DOM
<b>Site et adresse de rattachement</b>		<b>Associations locales Dénomination</b>
BELFORT	1, rue de Varsovie 90000 BELFORT	VIA'DOM ALLAINE
		VIA'DOM SUNDGAU
		VIA'DOM LA VENDELINÉ
		VIA'DOM VAUBAN
		VIA'DOM JONXION
		VIA'DOM LA BOURBEUSE
		VIA'DOM LA DOUCE
		VIA'DOM LA MADELEINE
		VIA'DOM LA ROSEMONTAISE
		VIA'DOM LA SAVOUREUSE